

Conditions de prêt

Franska

Voici les conditions de prêt en vigueur dans les bibliothèques publiques de Bjurholm, Nordmaling, Robertsfors, Umeå, Vindeln et Vännäs.

Carte de bibliothèque

Les prêts sont gratuits dans toutes les bibliothèques publiques de la région d'Umeå.

Pour pouvoir emprunter, vous devez avoir une carte de bibliothèque. Vous l'obtenez en présentant une pièce d'identité en cours de validité. Il est possible d'obtenir une carte de bibliothèque sans document d'identité, sans numéro d'identité suédois ou sans adresse permanente. La durée de validité de votre carte de bibliothèque sera alors limitée à trois mois.

En prenant une carte de bibliothèque, vous acceptez de suivre les conditions de prêt définies par la bibliothèque. Votre carte est valable dans toutes les bibliothèques de la région d'Umeå. Vous devez avoir votre carte avec vous lorsque vous venez à la bibliothèque.

Si vous avez une carte de bibliothèque, vous pouvez aussi réserver un ordinateur ou une salle de groupe, utiliser les bases de données disponibles et emprunter des e-books.

Un enfant peut obtenir une carte de bibliothèque personnelle à partir de l'année de leur 6ème anniversaire. Les mineurs n'ont pas besoin de présenter une pièce d'identité, il leur suffit de venir en compagnie d'une personne titulaire de l'autorité parentale ou de présenter une attestation.

Responsabilité

La carte de bibliothèque est un document de valeur qui est personnel. Cela signifie que vous êtes responsable de ce qui est emprunté avec la carte. Vous avez la responsabilité de faire en sorte que les livres et autres articles qui vous ont été prêtés, soient rendus dans les délais correspondants et dans l'état où vous les avez empruntés. Si cela n'est pas le cas, vous pouvez être tenu(e) de payer une pénalité.

Si vous perdez votre carte, vous devez le signaler le plus vite possible pour que son utilisation soit bloquée. Vous pouvez le faire en appelant votre bibliothèque ou en vous connectant à Minabibliotek.se. Vous pouvez obtenir une nouvelle carte contre le versement d'une somme modique.

Les titulaires de l'autorité parentale sont responsables des emprunts effectués par les enfants dont ils ont la responsabilité.

Si vous nous donnez votre adresse électronique, vous pourrez recevoir des messages d'avertissement lorsque la durée d'un prêt touche à sa fin, des rappels concernant des livres qui n'ont pas été rapportés dans les délais et des avis vous prévenant que vous pouvez venir chercher un livre que vous avez réservé (ces avis peuvent aussi vous être transmis par SMS).

Limites d'âge

Il faut avoir 15 ans pour emprunter des films et 15 ans pour emprunter des jeux vidéo, voire même 16 ou 18 ans pour certains jeux.

Code PIN

Vous choisissez vous-même un code à quatre chiffres qui sera celui de votre carte.

Vous aurez besoin de ce code à chaque fois que vous empruntez quelque chose. Votre code vous sert aussi à vous connecter sur notre site, Minabibliotek.se. Dans certaines bibliothèques, vous avez besoin de votre carte et de votre code pour accéder par exemple au réseau Wi-Fi, à un ordinateur ou à une salle de groupe.

Prolongation d'un prêt

Vous pouvez prolonger un prêt sur Minabibliotek.se, dans nos bibliothèques ou par téléphone. Si vous prolongez votre prêt après que sa durée initiale ait expiré, vous devrez payer une pénalité.

Les prêts concernant des articles pour lesquels il existe une liste d'attente et les prêts de courte durée ne peuvent pas être prolongés.

Réservation

Vous pouvez réserver un livre qui est en prêt ou qui est disponible dans une des autres bibliothèques de la région.

Pénalités

Les bibliothèques demandent le paiement d'une pénalité de retard pour tout ce qui est rapporté en retard, livre ou autre.

Toute personne majeure est tenue de payer une pénalité de retard. Nous vous recommandons de régler la pénalité de retard au moment où vous rapportez l'article dont la durée de prêt a expiré. Si vous ne payez pas tout de suite, la pénalité reste enregistrée à votre nom.

Si le cumul des pénalités qui vous sont demandées atteint 50 couronnes, votre carte sera bloquée jusqu'à ce qu'elles soient payées. Le montant des pénalités qui vous sont demandées peut vous être facturé a posteriori. Si cela est le cas, des frais de facturation y seront alors ajoutés.

Après deux rappels vous demandant de rapporter les articles que vous avez empruntés, une facture vous sera envoyée.

Les factures concernant des emprunts effectués par des mineurs sont envoyées aux titulaires de l'autorité parentale.

Aucune pénalité de retard n'est demandée pour les emprunts relatifs à des livres pour enfants ou pour la jeunesse.

Aucune pénalité de retard n'est demandée pour les livres livrés à domicile (Boken Kommer), apportés par le facteur ou empruntés à la bibliothèque itinérante (Bokbussen).

Retard

La pénalité de retard est de 3 couronnes par volume et par jour. Si vous rapportez ce que vous avez emprunté le lendemain de la date d'expiration du prêt, vous n'avez pas de pénalité de retard à payer.

La pénalité maximale est de 200 couronnes par volume.

La pénalité maximale est de 200 couronnes par retour.

Remboursement d'article perdu ou détérioré

Tout article perdu ou détérioré doit être remboursé au niveau de la valeur à laquelle il est évalué. S'y ajoutent 50 couronnes de frais administratifs par volume.

Si un article est rendu après qu'une facture ait été envoyée, 50 couronnes de frais administratifs par facture s'ajoutent aux pénalités de retard. Les pénalités de retard sont dues même au cas d'article perdu ou détérioré.

Le remplacement d'une carte de bibliothèque perdue coûte 20 couronnes pour un adulte, 10 couronnes pour un enfant.

Emprunter à d'autres bibliothèques

Emprunter à d'autres bibliothèques de Suède ou des autres pays nordiques ne coûte rien. Emprunter à d'autres bibliothèques en dehors des pays nordiques coûte 200 couronnes par volume.

Vos données personnelles

Les informations vous concernant et concernant vos emprunts et vos réservations sont enregistrées dans un système informatique commun aux bibliothèques de la région d'Umeå. Ces données relèvent de la loi sur la publicité et la confidentialité des informations, ce qui signifie que le personnel des bibliothèques est tenu au secret professionnel.

Vos données personnelles sont traitées en conformité avec l'Ordonnance sur la protection des données informatiques.

Les bibliothèques récupèrent les données relatives aux noms et adresses dans le registre public des adresses personnelles, SPAR.